

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 janvier 2013
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 105 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettres identiques datées du 22 janvier 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ce qui suit :

Des groupes terroristes armés et en particulier le « Front el-Nosra », qui agit au nom d'Al-Qaida en Syrie, poursuivent leurs actes terroristes criminels et ont notamment commis un lâche attentat le 21 janvier 2013 au cœur de la ville de Salamiyé (province de Hama), faisant 32 morts et des dizaines de blessés parmi des civils innocents, y compris des femmes et des enfants, et détruit l'hôpital national, le mettant hors service.

Cet attentat constitue un acte de représailles contre les habitants de Salamiyé, qui ont dénoncé le terrorisme, s'y sont opposés et se sont dits résolus à préserver leur sécurité, leurs biens et la vie de leurs enfants. Il convient de noter que cet acte terroriste n'est pas le premier du genre à se produire dans cette ville.

D'autres régions de Syrie ont également connu une augmentation du nombre d'attentats-suicides et d'actes de terrorisme. Dans la ville de Nawa (province de Deraa), des terroristes ont attaqué une école et volé des quantités de fioul qui sert à chauffer les classes. Pendant toute l'année scolaire, ils n'ont eu de cesse de menacer les écoles de nouveaux attentats, si elles n'arrêtaient pas leurs cours, du fait qu'ils veulent utiliser les locaux comme base d'opérations et contraindre les élèves à rejoindre leurs rangs. Le recrutement par les groupes armés d'enfants, qu'ils exploitent pour commettre les opérations terroristes les plus odieuses, est devenu un phénomène dont ils se vantent publiquement sur les réseaux sociaux.

Nous rappelons une fois de plus que des terroristes, qui se targuent de n'avoir ni nationalité ni identité, déferlent principalement sur notre territoire en passant par des pays voisins dont la Turquie notamment, qui a ouvert ses portes aux terroristes



du monde entier sans leur poser de conditions et les autorise à entrer en Syrie, leur fournissant toutes sortes d'armes dont ils se servent pour attaquer le peuple syrien et commettre leurs méfaits.

Ceux qui perpétuent des actes de terrorisme ou les soutiennent tombent sous le coup des résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées en vue de son élimination, y compris la résolution 1373 (2001). Sa non-application par des États et des gouvernements qui pratiquent le terrorisme signifie qu'ils sont résolus à répandre la terreur et à torpiller l'action du Conseil en matière de lutte contre ce phénomène.

La Syrie prie une fois de plus le Conseil de condamner les actes de terrorisme qui se produisent sur son territoire et dans d'autres régions du monde et demande aux États qui l'empêchent de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de revenir sur leurs positions, qui ne sont pas au service de la paix et de la sécurité, dans notre pays et dans le reste du monde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 105 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
